Évaluation du Budget de 2026 par le BDPB : cibles budgétaires et viabilité financière

Faits saillants

Le Budget de 2026 prévoit que le gouvernement respectera ses deux cibles budgétaires. Les marges de manœuvre sont parfois limitées : la cible liée au déficit ne laisse qu'une marge d'environ deux milliards de dollars en 2027-2028 et n'est pas respectée dans le scénario pessimiste du budget.

Sans nouvelles mesures fiscales et de dépenses, le solde de fonctionnement serait devenu excédentaire en 2026-2027, soit deux ans avant l'objectif initial du gouvernement fixé à 2028-2029.

Ni l'une ni l'autre des cibles ne limite les emprunts, dont le total est de 765 milliards de dollars sur cinq ans, soit 476 milliards de dollars de plus que le déficit cumulatif de 289 milliards de dollars.

À titre de contexte pour l'ampleur de la croissance récente des dépenses, les nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2025, la Mise à jour économique du printemps (MEP) de 2026 et le budget de 2026 totalisent 331,6 milliards de dollars.

Le Budget de 2026 prévoit que le ratio de la dette au PIB passera de 39,9 % en 2026-2027 à 40,4 % en 2028-2029, avant de diminuer par la suite. Ce taux est inférieur à celui qui était prévu dans la MEP de 2026.

Cibles budgétaires

Contexte

Dans le Budget de 2025, le gouvernement a établi deux cibles budgétaires qu'il a réaffirmées dans la Mise à jour économique du printemps (MEP) de 2026 et dans le budget de 2026 :

- Maintenir le ratio du déficit au produit intérieur brut (PIB) sur une trajectoire descendante;
- Équilibrer les dépenses de fonctionnement et les revenus d'ici 2028-2029.

Selon le Cadre de budgétisation des investissements en capital du gouvernement, les investissements en capital sont définis au sens large comme englobant les dépenses et certaines mesures fiscales qui favorisent la formation de capital dans les secteurs public et privé, notamment les infrastructures, les équipements majeurs et les dépenses d'investissement en défense, la recherche et le développement, les stocks, les transferts en capital et certaines dépenses fiscales. Les autres revenus et dépenses sont classés comme dépenses de fonctionnement par défaut.

D'après ce cadre, le gouvernement vise à financer les dépenses de fonctionnement courantes à partir des revenus courants d'ici 2028-2029, de sorte que tout déficit restant corresponde à des investissements en capital. Le cadre ne s'applique pas aux emprunts pour des opérations non budgétaires, comme les prêts aux sociétés d'État et d'autres investissements financiers.

Évaluation

Trajectoire descendante du ratio du déficit au PIB

Le Budget de 2026 prévoit que le gouvernement respectera la cible relative au ratio du déficit au PIB. La vigueur des résultats du côté des revenus et des dépenses a fait reculer le déficit de 2025-2026 à 1,2 % du PIB, ce qui est bien inférieur aux 2,1 % prévus dans la MEP de 2026. Le ratio passe ensuite à 1,8 % en 2026-2027, le déficit augmentant de 39,3 milliards de dollars à 62,3 milliards de dollars. Le budget de 2026 évalue la cible à compter de 2026-2027. Si l'évaluation avait commencé en 2025-2026, la cible n'aurait

pas été atteinte. Par la suite, le ratio diminue lentement, ne reculant que légèrement en 2027-2028 pour atteindre 1,3 % en 2030-2031 (tableau 1). Malgré une marge de manœuvre budgétaire additionnelle de 158,3 milliards de dollars sur l'horizon de planification, le ratio se situe à la fin de la période à seulement 0,1 point de pourcentage sous le niveau prévu dans la MEP de 2026, les nouvelles mesures en absorbant la quasi-totalité.

La marge de manœuvre associée à cette cible est faible en 2027-2028. Si le déficit de cette année-là était supérieur d'environ 2 milliards de dollars aux prévisions, le ratio du déficit au PIB cesserait de diminuer.

Dans le scénario pessimiste du Budget de 2026, 3,6 milliards de dollars s'ajoutent au déficit de 2027-2028, ce qui ferait passer le ratio de 1,8 % à 1,9 % du PIB. Le Budget de 2026 suppose également que les contre-mesures tarifaires demeureront en vigueur jusqu'en 2027-2028. Si ces contre-mesures prenaient fin plus tôt, les recettes douanières seraient inférieures d'environ 5 milliards de dollars.

Tableau 1

Solde budgétaire, en pourcentage du PIB

	2025-2026	**2026-2027**	**2027-2028**	**2028-2029**	**2029-2030**	**2030-2031**
Budget de 2026	**-1,2**	**-1,8**	**-1,8**	**-1,6**	**-1,4**	**-1,3**
MEP de 2026	-2,1	-1,9	-1,8	-1,6	-1,5	-1,4

Source :
Gouvernement du Canada, Mise à jour économique du printemps de 2026 et budget de 2026.

Équilibrer les dépenses de fonctionnement et les revenus d'ici 2028-2029

Le Budget de 2026 prévoit un excédent des fonds de fonctionnement courant de 11,2 milliards de dollars en 2027-2028, soit un an avant l'échéance de la cible fixée à 2028-2029, et de 20,3 milliards de dollars en 2028-2029 (tableau 2). La MEP de 2026 prévoyait un déficit de 5,2 milliards de dollars en 2027-2028 et un excédent de 0,9 milliard de dollars en 2028-2029.

Tableau 2
Solde de fonctionnement courant, en milliards de dollars

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Budget de 2026	**-2,0**	**-3,5**	**11,2**	**20,3**	**24,6**	**25,2**
Budget de 2026, avant les nouvelles mesures	-2,0	11,2	29,0	30,9	34,2	34,5
MEP de 2026	-26,4	-10,5	-5,2	0,9	4,5	6,1

Source :
Gouvernement du Canada, Mise à jour économique du printemps de 2026 et budget de 2026.

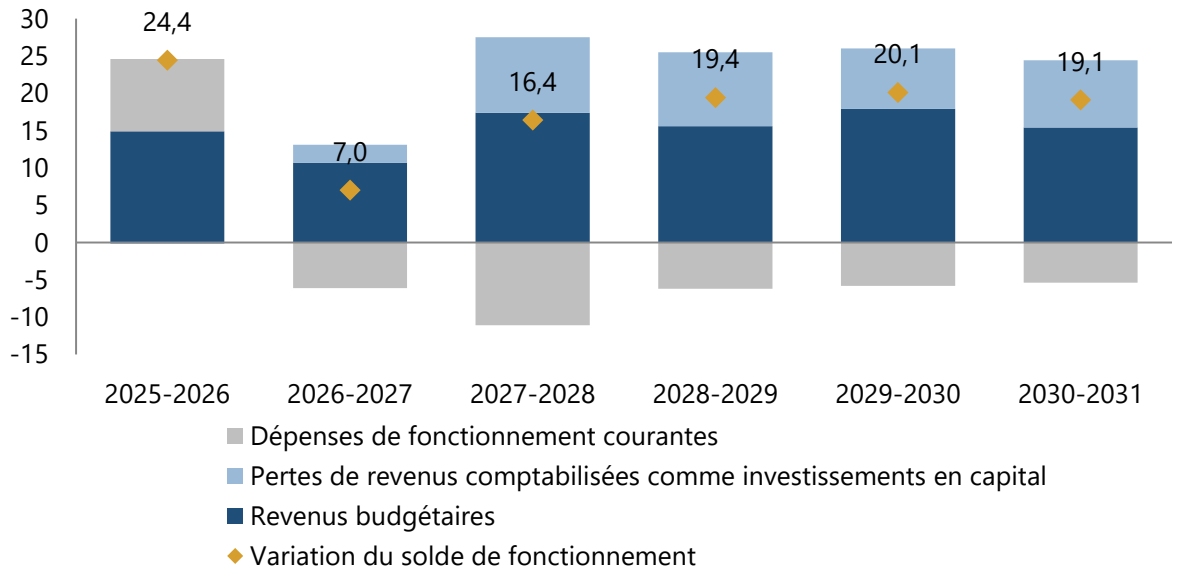
Note :
La catégorie « avant les nouvelles mesures » exclut les mesures touchant le fonctionnement courant annoncées depuis la MEP de 2026. Les mesures d'investissement en capital n'ont aucune incidence sur le solde de fonctionnement.

Par rapport à la MEP de 2026, le solde de fonctionnement s'améliore en moyenne de 16,4 milliards de dollars par année de 2026-2027 à 2030-2031 (figure 1). En moyenne, les revenus budgétaires plus élevés contribuent à hauteur de 15,4 milliards de dollars par année, et les mesures fiscales classées comme des investissements en capital, principalement la Mégadéduction à la productivité, ajoutent 7,9 milliards de dollars. Ces mesures réduisent les revenus budgétaires, mais selon le Cadre de budgétisation des investissements en capital, les pertes de revenus sont comptabilisées comme des investissements en capital et ne réduisent donc pas le solde de fonctionnement. L'augmentation des dépenses de fonctionnement courantes vient contrebalancer cette amélioration à raison de 6,9 milliards de dollars par année.

Sans nouvelles mesures, le solde de fonctionnement serait devenu excédentaire en 2026-2027, à 11,2 milliards de dollars, soit deux ans avant la cible fixée à 2028-2029. Or, les nouvelles mesures de fonctionnement courant entraînent des coûts de 14,7 milliards de dollars en 2026-2027, ce qui transforme l'excédent en un déficit de 3,5 milliards de dollars et reporte le retour à l'excédent à 2027-2028.

Figure 1

Variation du solde de fonctionnement courant, budget de 2026 par rapport à la MEP de 2026, en milliards de dollars



Source :
Gouvernement du Canada, MEP de 2026 et budget de 2026; calculs du BDPB.

Note :
Les valeurs positives améliorent le solde de fonctionnement. Les pertes de revenus qui sont comptabilisées comme des investissements en capital sont des revenus perdus découlant de mesures fiscales que le Cadre de budgétisation des investissements en capital classe dans la catégorie des investissements en capital, principalement la Mégadéduction à la productivité.

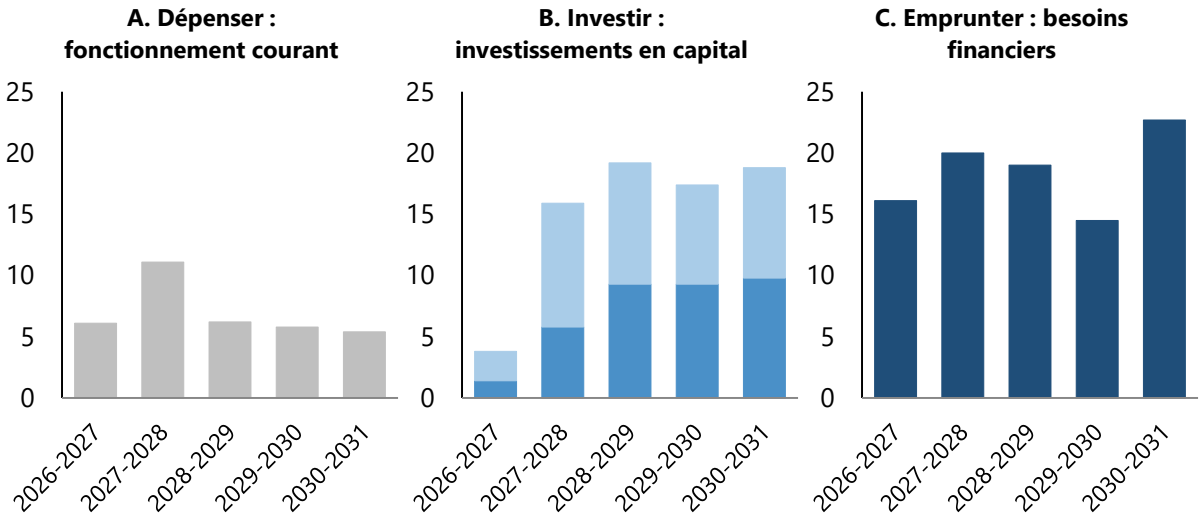
Dépenses, investissements et emprunts : que limitent les cibles?

Par rapport à la MEP de 2026, le Budget de 2026 prévoit davantage de dépenses tant au titre des activités courantes que des investissements en capital, ainsi qu'un recours accru à l'emprunt (figure 2). De 2026-2027 à 2030-2031, les dépenses de fonctionnement courantes sont supérieures de 34,6 milliards de dollars, les investissements en capital sont supérieurs de 75,3 milliards de dollars et les besoins financiers sont supérieurs de 92,3 milliards de dollars. Aucune des deux cibles ne limite directement ces hausses. La cible liée au fonctionnement influe sur la répartition entre les dépenses de fonctionnement courantes et les dépenses en capital, tandis que la cible liée au ratio du

déficit au PIB exige que ce ratio diminue, sans toutefois fixer de limite quant à son niveau. Les emprunts pour financer des prêts, des investissements et des acquisitions d'immobilisations ne sont visés par aucune de ces deux cibles.

Figure 2

Variation des dépenses, des investissements et des emprunts du Budget de 2026 par rapport à la Mise à jour économique du printemps de 2026 (en milliards de dollars)



Source :
Gouvernement du Canada, Mise à jour économique du printemps de 2026 et budget de 2026; calculs du BDPB.

Note :
Chaque graphique présente l'écart entre le Budget de 2026 et la MEP de 2026. Le graphique A montre la variation des dépenses de fonctionnement courantes, et le graphique C, la variation des besoins financiers. Dans le graphique B, les segments foncés représentent la variation des dépenses au titre des investissements en capital, et les segments clairs, les recettes cédées au moyen de mesures fiscales classées en tant qu'investissements en capital.

Dépenser moins pour investir davantage

Dans le Budget de 2025, le gouvernement s'est engagé à « [réduire] les dépenses de fonctionnement du gouvernement pour pouvoir investir davantage ».

La majeure partie de l'augmentation de 34,6 milliards de dollars des dépenses de fonctionnement courantes (figure 2, panneau A) est attribuable aux principaux transferts

et aux frais de la dette publique, qui ne sont pas visés par l'engagement à réduire les dépenses de fonctionnement du gouvernement.

Le gouvernement s'est engagé à limiter à moins de 1 % par année la croissance des dépenses de programmes directes, exclusion faite des investissements en capital, grâce notamment aux économies découlant de l'Examen exhaustif des dépenses. Cet engagement comprend la réduction de l'effectif de la fonction publique fédérale à environ 330 000 employés d'ici 2028-2029. La taille de la fonction publique a augmenté de 42 % entre mars 2016 et mars 2024 pour atteindre environ 368 000 employés, puis a diminué pour s'établir à environ 332 000 employés en août 2026, soit un niveau proche de la cible. De 2015-2016 à 2023-2024, les dépenses de programmes directes, qui comprennent les coûts de fonctionnement des ministères fédéraux, ont plus que doublé, passant de 114,8 milliards à 236,0 milliards de dollars, puis ont atteint 241,7 milliards de dollars en 2025-2026 alors que la taille de la fonction publique diminuait.

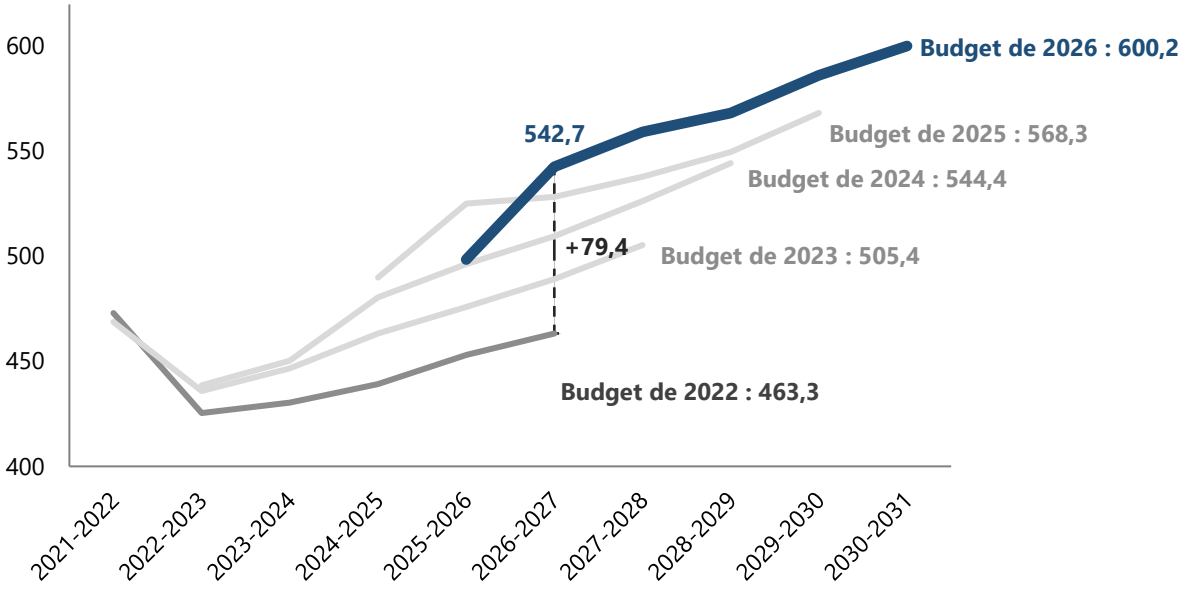
Ces effectifs fédéraux ne comprennent pas ceux des sociétés d'État, auxquelles a été confiée la mise en œuvre de nombreux volets du programme d'investissements en capital du gouvernement. Une mesure plus large englobant les sociétés d'État pourrait faire ressortir une tendance différente.

En outre, l'engagement en matière de réduction des dépenses s'applique à moins de la moitié des dépenses de programmes, puisque les principaux transferts aux particuliers et aux autres ordres de gouvernement, ainsi que les investissements en capital, en sont exclus. Le Budget de 2026 prévoit que les dépenses de programmes passeront de 542,7 milliards de dollars en 2026-2027 à 600,2 milliards de dollars en 2030-2031, soit une hausse cumulative de 53,9 milliards de dollars par rapport aux prévisions de la MEP de 2026.

Cela s'inscrit dans une tendance de révisions à la hausse des dépenses de programmes d'un cycle budgétaire à l'autre. Le Budget de 2022 prévoyait des dépenses de programmes de 463,3 milliards de dollars en 2026-2027. Cette projection a ensuite été augmentée de 19,9 milliards de dollars en moyenne dans chacun des budgets subséquents (figure 3). Autrement dit, les dépenses de programmes prévues pour 2026-2027 sont 79,4 milliards de dollars plus élevés que celles prévues dans le Budget de 2022.

Figure 3

Dépenses de programme prévues par budget (en milliards de dollars)

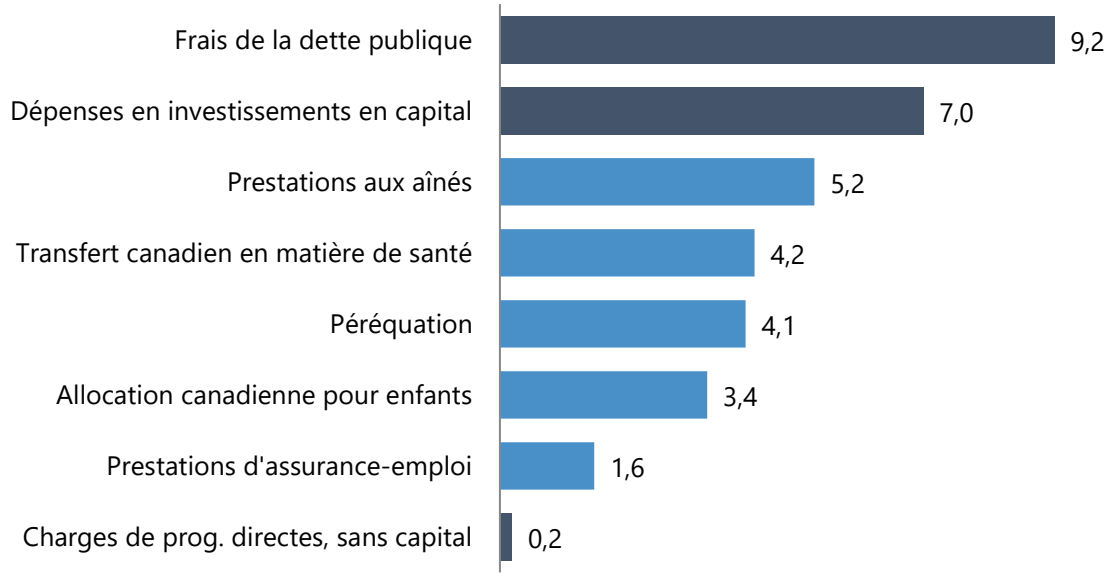


Source :
Gouvernement du Canada, Budgets de 2022 à 2026.

Les principaux transferts aux particuliers et aux autres ordres de gouvernement ne sont pas visés par l'engagement à limiter les coûts au moyen de l'Examen exhaustif des dépenses et représentent 71 % de l'augmentation des dépenses de programmes sur l'horizon de prévision. Les dépenses de programmes directes (DPD), excluant les investissements en capital, augmentent de 0,2 % par année, tandis que les frais de la dette publique et les dépenses au titre des investissements en capital affichent la croissance la plus rapide (figure 4). Cette faible croissance reflète en partie une révision à la baisse des dépenses de programmes directes prévues avant l'ajout des nouvelles mesures. Les développements économiques et budgétaires survenus depuis la MEP de 2026 réduisent les dépenses de programmes directes prévues de 1,5 milliard de dollars en 2026-2027 et de 17,3 milliards de dollars en 2030-2031, en raison de dépenses inférieures aux prévisions en 2025-2026.

Figure 4

Croissance annuelle moyenne des principales composantes des dépenses, de 2026-2027 à 2030-2031 (en pourcentage)



Source :
Gouvernement du Canada, budget de 2026; calculs du BDPB.

Note :
Taux de croissance annuel composé de 2026-2027 à 2030-2031. L'augmentation des dépenses au titre des investissements en capital et des dépenses de programmes directes, excluant les investissements en capital, correspond à celle présentée dans le budget de 2026.

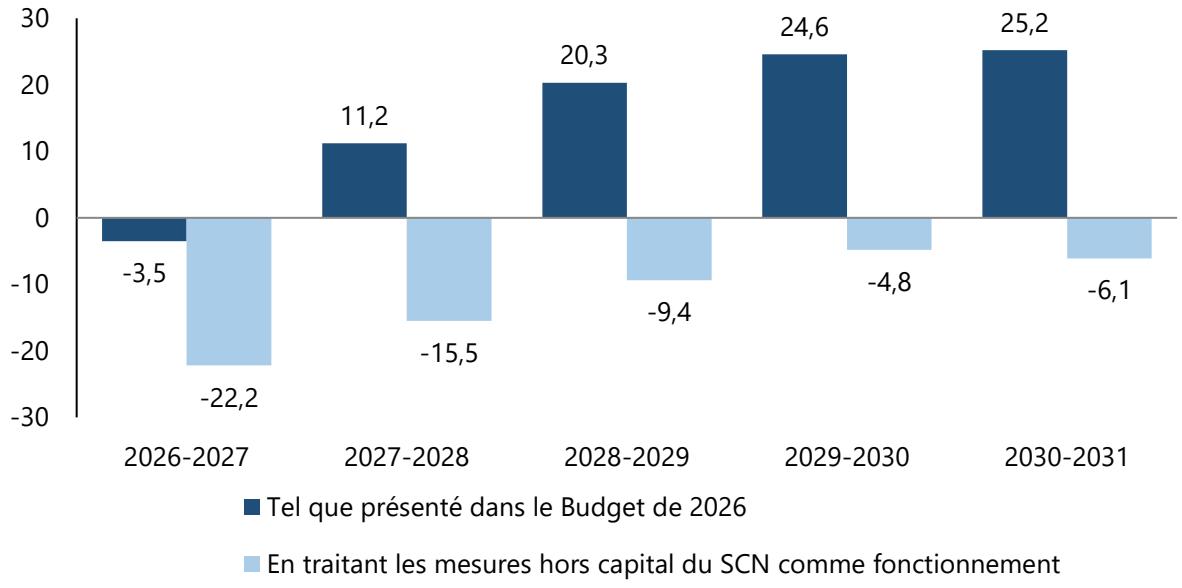
Dans le Budget de 2025, la MEP de 2026 et le Budget de 2026, le gouvernement a annoncé 331,6 milliards de dollars en nouvelles mesures, dont 201,7 milliards de dollars, soit 61 %, prennent la forme de dépenses de fonctionnement courantes plutôt que d'investissements en capital. Le Budget de 2026 marque un virage vers les investissements en capital, puisque 89,5 milliards de dollars de ses 151,5 milliards de dollars en nouvelles mesures sont classés comme des investissements en capital, notamment la Mégadéduction à la productivité. Malgré cela, la plupart des nouvelles mesures annoncées depuis le Budget de 2025 visent les dépenses de fonctionnement courantes.

La cible du budget de fonctionnement oriente la composition du budget entre les dépenses de fonctionnement et les investissements en capital, mais elle ne limite pas l'ampleur globale du déficit. Elle peut être respectée grâce à une augmentation des

revenus, à une réduction des dépenses de fonctionnement courantes ou à une réorientation des dépenses vers les investissements en capital. La cible ne s'applique pas aux investissements en capital, qu'ils prennent la forme de dépenses directes ou de mesures fiscales.

Le respect de la cible dépend de la définition donnée au capital. La définition du gouvernement va au-delà de celle du Système de comptabilité nationale (SCN). Dans notre publication intitulée « Budget de 2025 : enjeux pour les parlementaires », nous avons élaboré une mesure des investissements en capital conforme au SCN. Les incitatifs fiscaux axés sur le capital, les mesures fiscales liées au logement, la recherche et le développement dans le secteur privé et le soutien à la fabrication de batteries ne seraient pas considérés comme de la formation de capital selon le SCN. Dans le Budget de 2026, ces mesures totalisent 135,8 milliards de dollars de 2026-2027 à 2030-2031, soit 37 % des investissements en capital. Si elles étaient plutôt comptabilisées comme des dépenses de fonctionnement, le solde de fonctionnement courant demeurerait déficitaire chaque année jusqu'en 2030-2031 (figure 5).

Figure 5
Solde de fonctionnement courant (milliards de dollars)



Source :
Gouvernement du Canada, budget de 2026; calculs du BDPB.

Note:
Seules les mesures qui ne constituent pas de la formation de capital selon le SCN sont classées comme des dépenses de fonctionnement courantes.

L'excédent du Budget de 2026 lié aux dépenses de fonctionnement est suffisamment important pour absorber le déficit du scénario pessimiste, qui réduit le solde budgétaire de 3,6 milliards de dollars en 2027-2028 et de 2,8 milliards de dollars en 2028-2029, soit l'année cible. En supposant que les investissements en capital demeurent inchangés, l'excédent lié aux dépenses de fonctionnement s'établirait tout de même à environ 7,6 milliards de dollars et 17,5 milliards de dollars au cours de ces années. Un ralentissement économique plus prononcé pourrait nécessiter une hausse des revenus ou une réduction des dépenses de fonctionnement courantes afin de continuer à respecter la cible. La majeure partie de ces dépenses est constituée de transferts prévus par la loi et de frais de la dette publique; les réductions toucheraient donc principalement les dépenses de programmes directes courantes, dont la croissance n'est prévue qu'à hauteur de 0,2 % par année à compter de 2026-2027. Les incitatifs fiscaux et les subventions classées comme des investissements en capital, qui seraient considérés comme des dépenses de fonctionnement selon le SCN ne seraient pas soumis aux mêmes pressions.

Emprunter davantage pour investir davantage

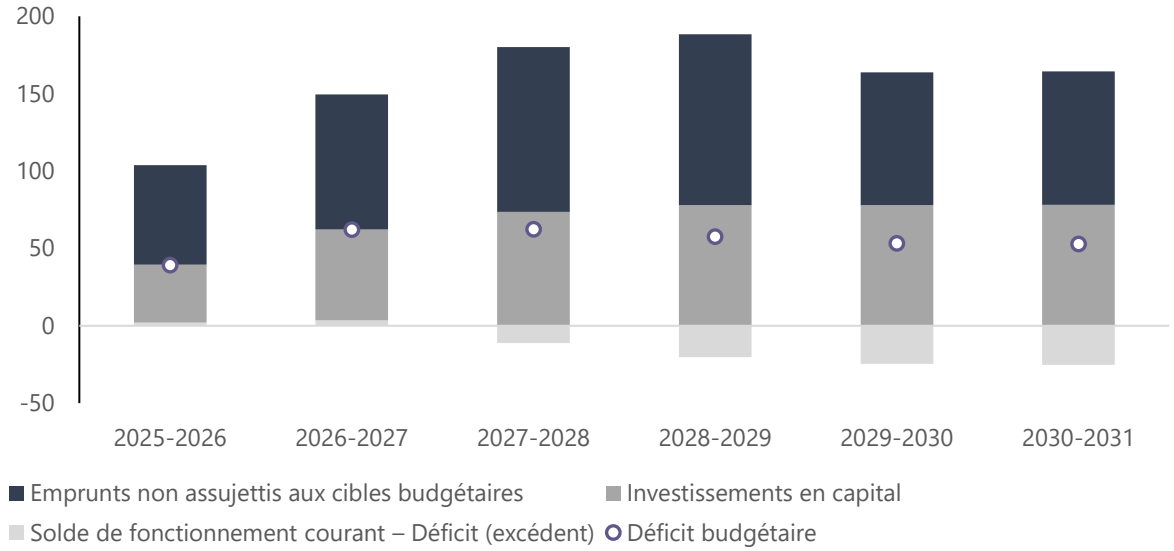
La cible budgétaire consistant à maintenir le ratio du déficit au PIB sur une trajectoire descendante s'applique à l'ensemble du solde budgétaire, y compris les investissements en capital. Elle prévoit une réduction annuelle du déficit par rapport au PIB, mais ne fixe aucun plafond à l'égard de son niveau. Les achats d'immobilisations sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, cela signifie que les charges sont prises en compte graduellement dans le déficit au moyen de l'amortissement plutôt qu'au moment de l'achat (comptabilité de caisse). Selon la Mise à jour économique du printemps (MEP) de 2026, les investissements en capital pour la période allant de 2026-2027 à 2030-2031 se chiffraient à 291,3 milliards de dollars selon la comptabilité d'exercice, et à 445,7 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse. Selon le Budget de 2026, ces montants s'établissaient respectivement à 366,6 milliards de dollars et à 616,3 milliards de dollars.

Ni l'une ni l'autre des cibles budgétaires ne s'applique aux emprunts destinés à financer des prêts ou des investissements ou à assumer les coûts initiaux liés aux acquisitions d'immobilisations. Les prêts consentis aux sociétés d'État et certains investissements,

comme ceux effectués dans le cadre du Fonds pour un Canada Fort, sont financés par emprunt. Les montants prêtés ou investis ne sont pas pris en compte dans le solde budgétaire. Toutefois, les frais de la dette publique, les revenus d'intérêt et les profits ou les pertes des sociétés d'État y sont comptabilisés.

Selon la MEP de 2026, les prêts aux sociétés d'État entreprises (241,1 milliards de dollars) et les acquisitions nettes d'actifs non financiers (94,3 milliards de dollars) ont accru les besoins d'emprunt de 335,4 milliards de dollars au cours de la période allant de 2026-2027 à 2030-2031. Selon le Budget de 2026, ces besoins se chiffrent à 439,1 milliards de dollars, soit 103,7 milliards de dollars de plus. Malgré des déficits légèrement plus faibles et des besoins réduits au titre des régimes de retraite et d'autres opérations, les besoins financiers dépassent de 92,3 milliards de dollars ceux prévus dans la MEP de 2026 (figure 2, graphique C). Les emprunts supplémentaires servent à financer les prêts, les investissements et les coûts initiaux liés aux acquisitions d'immobilisations, et ni l'une ni l'autre des cibles budgétaires ne fixe de limites à l'égard de ces emprunts. Ainsi, le gouvernement fédéral peut continuer d'accroître ses emprunts tout en respectant les deux cibles budgétaires (figure 6).

Figure 6
Besoins financiers, par composante (en milliards de dollars)



Source :

Gouvernement du Canada, budget de 2026

Note :
Le solde de fonctionnement courant est représenté comme un déficit lorsqu'il est supérieur à zéro et comme un excédent lorsqu'il est inférieur à zéro. Les emprunts non assujettis aux cibles budgétaires correspondent au total des opérations non budgétaires. Les chiffres indiqués au-dessus de chaque barre représentent les besoins financiers.

Viabilité financière

Contexte

La viabilité financière correspond à la capacité d'un gouvernement de poursuivre ses politiques budgétaires actuelles à long terme sans devoir apporter des ajustements importants et soudains aux mesures fiscales, aux dépenses de programmes ou aux emprunts. Un gouvernement dont les finances publiques sont viables gère ses revenus et ses dépenses de manière à pouvoir maintenir cette orientation à long terme, tout en gardant la dette à un niveau gérable par rapport à la taille de l'économie et de la population. On considère généralement qu'il y a viabilité financière lorsque le ratio de la dette au PIB demeure stable ou suit une trajectoire descendante à long terme.

Les projections à long terme de la dette tiennent compte des facteurs démographiques et économiques qui influent au fil du temps sur les revenus de l'État, ses dépenses et ses coûts d'emprunt. Les principaux éléments dont il faut tenir compte comprennent la croissance démographique, le vieillissement de la population, la participation au marché du travail, la productivité, la croissance économique, l'inflation et les taux d'intérêt. Ensemble, ces facteurs influencent la viabilité des finances publiques et déterminent si la dette devrait augmenter ou diminuer par rapport à la taille de l'économie.

Les gouvernements doivent non seulement maintenir les programmes existants et respecter les engagements actuels, mais aussi donner suite à de nouvelles priorités. Un plan budgétaire viable permet aux gouvernements de faire les deux tout en conservant une marge de manœuvre leur permettant d'absorber les chocs, notamment les récessions, les catastrophes naturelles, les pandémies ou les événements géopolitiques. À moyen terme, il est également important de tenir compte de ce qui suit : les besoins de financement brut, lesquels comprennent les emprunts non comptabilisés dans le déficit; la structure de la dette, qui influe sur la rapidité avec laquelle les variations des taux d'intérêt se répercutent sur les frais de la dette publique; et le fardeau des intérêts qui en découle.

Évaluation

Ratio de la dette au PIB

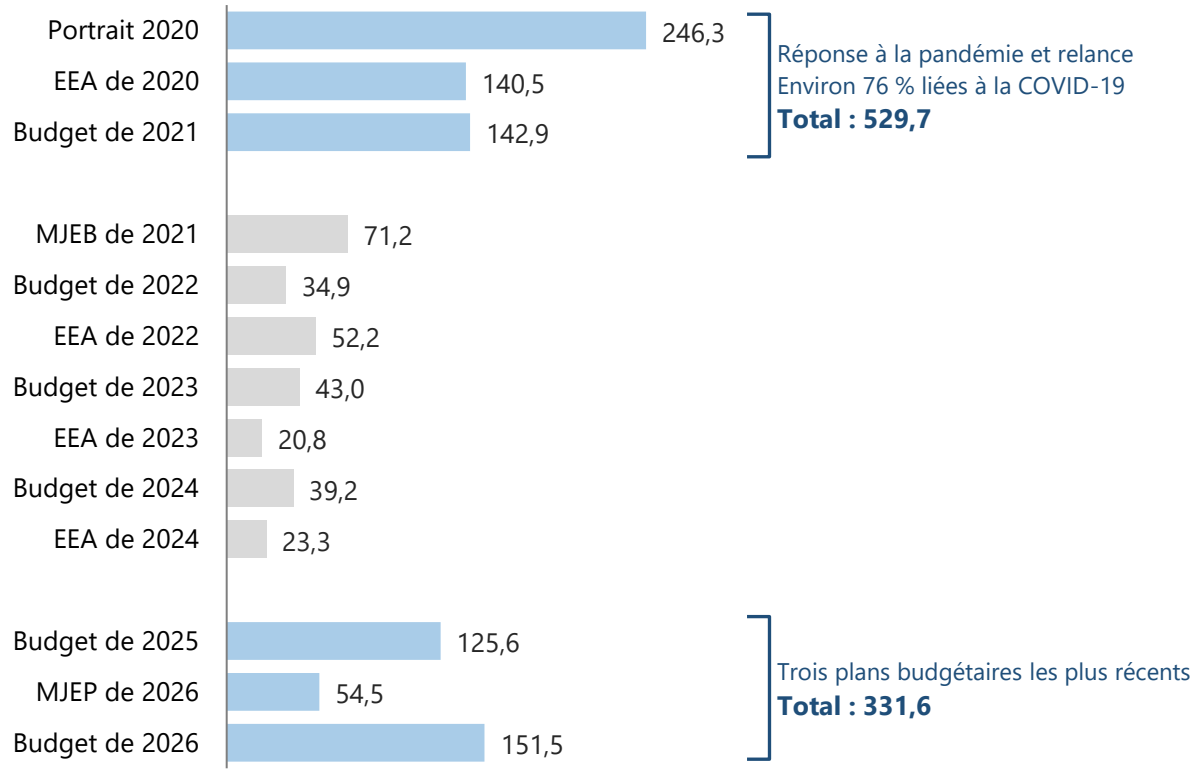
Le Budget de 2026 prévoit que le ratio de la dette au PIB du gouvernement fédéral demeurera relativement stable à environ 40 % jusqu'en 2030-2031, fléchissant légèrement après avoir culminé à 40,4 % en 2028-2029 pour s'établir à 40,1 % en 2030-2031 (tableau 3). Ce ratio est inférieur à celui projeté dans la MEP de 2026, principalement en raison de résultats plus solides qu'attendu en 2025-2026 et d'un PIB nominal plus élevé, plutôt que de nouvelles mesures, lesquelles ont absorbé la quasi-totalité de la marge de manœuvre budgétaire créée depuis la MEP de 2026.

Selon les projections du Budget de 2026, le ratio de la dette au PIB suivra une trajectoire descendante à long terme pour atteindre 18,6 % en 2060-2061, alors qu'il s'établissait à 25,1 % dans la MEP de 2026. Cette amélioration est attribuable à l'évolution des perspectives économiques et budgétaires, puisque les nouvelles mesures mises en

œuvre depuis la MEP de 2026, d'une valeur de 151,5 milliards de dollars sur la période allant de 2026-2027 à 2030-2031, utilisent presque toute la marge de manœuvre budgétaire que génère cette évolution. La projection à long terme repose sur un ratio de la dette au PIB plus faible en 2030-2031 et maintient par la suite un excédent primaire légèrement plus élevé. Étant donné que le ratio de la dette au PIB devrait diminuer à long terme, les politiques budgétaires actuelles du gouvernement fédéral seraient jugées viables. Cette trajectoire ne tient toutefois pas compte d'une augmentation des dépenses de défense qui porterait celles-ci à 5 % du PIB d'ici 2035.

Cette évaluation à plus long terme repose sur les politiques actuellement en vigueur. Les récents plans budgétaires montrent à quel point les orientations gouvernementales peuvent changer rapidement, alors que le gouvernement a annoncé un total de 331,6 milliards de dollars en nouvelles mesures dans les trois plans budgétaires déposés depuis novembre 2025 (figure 7).

Figure 7
Nouvelles mesures, par plan budgétaire (en milliards de dollars)



Source :
Gouvernement du Canada, de l'Énoncé économique de l'automne (EEA) de 2020 au budget de 2026. Calculs du BDPB

Note :
Nouvelles mesures nettes, y compris les initiatives mises en œuvre depuis le plan précédent et les mesures liées à la COVID-19, calculées sur l'horizon de projection propre à chaque plan (deux à sept exercices). Les réévaluations ultérieures des mesures précédemment annoncées ne sont pas prises en compte.

Dépenses de défense

Au Sommet de l'OTAN de 2025, le Canada s'est engagé à consacrer 5 % du PIB à la défense d'ici 2035. Cet engagement comprend des dépenses de défense de base équivalant à 3,5 % du PIB ainsi que des investissements liés à la défense et à la sécurité correspondant à 1,5 % du PIB.

Selon le Budget de 2026, calculées selon la méthode de la comptabilité de caisse, les dépenses totales de défense devraient représenter 4,1 % du PIB de 2027-2028 à

2030-2031, dont 2,6 % consacrés aux dépenses de défense de base. Le Budget de 2026 prévoit des dépenses de défense de base de 99 milliards de dollars en 2030-2031. Si elles atteignaient 3,5 % du PIB, selon l'estimation du PIB de l'OTAN, ces dépenses seraient supérieures de 37 milliards de dollars cette année-là et s'élèveraient à environ 136 milliards de dollars.

Les projections à long terme n'incluent pas les dépenses additionnelles nécessaires pour atteindre cette cible. Si celles-ci étaient financées par emprunt, la marge de manœuvre budgétaire présentée dans le Budget de 2026 s'en trouverait considérablement réduite.

Fardeau des intérêts

Les frais de la dette publique constituent le poste de dépenses qui augmente le plus rapidement. Le Budget de 2026 prévoit qu'ils passeront de 53,5 milliards de dollars en 2025-2026 à 85,5 milliards de dollars en 2030-2031, soit une hausse moyenne de 9,8 % par année, pour atteindre 13,6 % des revenus (Tableau 3).

Les frais de la dette publique dépassent déjà les recettes de la TPS et devraient dépasser le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le plus important transfert fédéral aux provinces et aux territoires, à compter de 2026-2027. En 2030-2031, ces frais seront supérieurs de 26 % au TCS (67,7 milliards de dollars) et de 31 % aux recettes de la TPS (65,1 milliards de dollars). Ces frais affichent également une croissance environ deux fois plus rapide, si on la compare à la croissance de 4,4 % par année pour le TCS et à celle de 4,7 % pour les recettes de la TPS.

La hausse des taux d'intérêt pose un risque croissant pour les frais de la dette publique, qui sont désormais plus de deux fois plus sensibles aux augmentations de taux qu'ils ne l'étaient dans les perspectives établies avant la pandémie. Dans ses Perspectives économiques et financières d'octobre 2026, le BDPB a estimé qu'une augmentation permanente de 100 points de base des taux d'intérêt ferait augmenter les frais de la dette publique de 5,1 milliards de dollars la première année et de 15,8 milliards de dollars d'ici la quatrième année, ce qui aurait pour effet de détériorer le solde budgétaire de 3,2 milliards de dollars et de 5,9 milliards de dollars respectivement.

Emprunts fédéraux et structure de la dette

Le Budget de 2026 prévoit un ratio de la dette fédérale au PIB inférieur à celui figurant dans la Mise à jour économique du printemps (MEP) de 2026, mais des besoins d'emprunt plus élevés. La dette fédérale, qui correspond au déficit accumulé, augmente de 286,9 milliards de dollars entre 2026-2027 et 2030-2031. Les emprunts servent également à financer des prêts, des investissements et des acquisitions d'immobilisations, qui n'alourdissent pas la dette fédérale. Les besoins financiers cumulatifs totalisent donc 764,7 milliards de dollars, soit 2,7 fois l'augmentation de la dette fédérale, comparativement à 2,3 fois dans la MEP de 2026 (Tableau 3).

Le gouvernement paie des intérêts sur ces emprunts, que compensent en partie les revenus d'intérêts tirés des actifs qu'ils financent. Il en résulte une croissance des frais de la dette publique plus rapide que celle de la dette fédérale, soit 9,8 % par année comparativement à 4,1 % entre 2025-2026 et 2030-2031.

L'ampleur totale des emprunts fédéraux est encore plus importante. Les emprunts assujettis à la *Loi autorisant certains emprunts* comprennent également la dette contractée sur les marchés par les sociétés d'État mandataires, laquelle constitue une obligation du gouvernement. Le Budget de 2026 prévoit que ces emprunts atteindront 2 256 milliards de dollars à la fin de 2027-2028, comparativement à une limite prévue par la loi de 2 541 milliards de dollars. Dans ses Perspectives économiques et financières d'octobre 2026, le BDPB prévoit qu'ils atteindront 2 728,3 milliards de dollars d'ici 2030-2031, la dette contractée sur les marchés des sociétés d'État mandataires passant de 313,3 milliards de dollars en 2025-2026 à 411,2 milliards de dollars.

Les besoins bruts de financement, qui s'obtiennent en ajoutant la dette arrivant à échéance aux besoins financiers, totalisent 611 milliards de dollars en 2027-2028. De ce montant, 442 milliards de dollars servent à refinancer la dette arrivant à échéance, soit environ le quart de la dette contractée sur les marchés.

La structure de la dette fédérale détermine la rapidité avec laquelle les variations des taux d'intérêt se répercutent sur les frais de la dette publique. Les bons du Trésor, qui viennent à échéance dans un délai d'un an, représentent environ 15 % de la dette sur les marchés, mais près des deux tiers des besoins de refinancement en 2027-2028, soit 284 milliards de dollars. Les variations des taux d'intérêt à court terme se répercutent donc rapidement sur les frais de la dette publique. En octobre, la Banque du Canada a relevé son taux directeur de 25 points de base pour le porter à 2,5 %, plus tôt que prévu selon l'enquête menée auprès du secteur privé en septembre qui sous-tend le Budget

de 2026. Selon les estimations du Budget de 2026, une hausse soutenue de 1 point de pourcentage de l'ensemble des taux d'intérêt ferait augmenter les frais de la dette publique de 7,2 milliards de dollars la première année et de 14,7 milliards de dollars la quatrième année.

Considérations

- À noter que le Fonds monétaire international (FMI) a récemment recommandé de rétablir le ratio de la dette au PIB comme principale cible budgétaire du Canada, soulignant qu'il contribuerait à « renforcer la discipline, la transparence et la crédibilité tout en préservant une marge de manœuvre budgétaire pour les investissements à rendement élevé » [traduction].
- La trajectoire à long terme de la dette présentée dans le Budget de 2026 montre une diminution plus prononcée du ratio de la dette au PIB que celle de la MEP de 2026, celui-ci atteignant 18,6 % en 2060-2061, comparativement à 25,1 %. Cela laisse entrevoir une marge de manœuvre budgétaire à long terme plus importante que celle prévue dans la MEP de 2026. Toutefois, cette projection est sensible aux hypothèses retenues. Si les taux d'intérêt étaient supérieurs d'un point de pourcentage, le ratio atteindrait 30,0 % en 2060-2061. De plus, ces projections ne tiennent pas compte de l'ensemble des dépenses prévues dans le cadre de l'engagement du Canada envers l'OTAN en matière de défense.
- Dans le Budget de 2025, le gouvernement indiquait qu'il utiliserait la marge de manœuvre budgétaire disponible pour réaliser des investissements qui favoriseront la croissance économique à long terme, tout en veillant à ce que le ratio de la dette au PIB demeure stable malgré des déficits plus élevés. Les retombées économiques de ces mesures dépendent de la mise en œuvre réussie des investissements ainsi que de leur capacité à attirer des investissements additionnels de tiers qui généreront une activité économique subséquente. La dette devra néanmoins continuer d'être financée et refinancée, que les objectifs de croissance soient atteints ou non.
- Le Budget de 2026 ne prolonge pas le financement de plusieurs ententes qui arriveront à échéance au cours des prochaines années. Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) revient à la formule de croissance prévue par la loi

après 2027-2028. Le maintien du facteur d'indexation de 5 % ferait augmenter les dépenses fédérales d'environ 1,3 milliard de dollars par année en moyenne entre 2028-2029 et 2030-2031. Les transferts pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants diminuent de 2,8 milliards de dollars en 2028-2029, lorsque prendra fin la majoration temporaire de 5,4 milliards de dollars prévue pour 2026-2027 et 2027-2028. Les ententes en santé diminuent également de 1,8 milliard de dollars en 2028-2029, puisque le budget de 2026 prolonge d'un an seulement le financement des soins à domicile et en milieu communautaire ainsi que celui des services de santé mentale, tandis que le financement des soins de longue durée prend fin.

- Les parlementaires pourraient souhaiter obtenir plus de précisions sur la composition des emprunts fédéraux. Les documents budgétaires présentent les prêts consentis aux sociétés d'État entreprises comme un seul poste, sans préciser les sociétés concernées ni l'objet de ces prêts, par exemple l'achat d'obligations hypothécaires du Canada. Ils ne présentent pas non plus les revenus nets que le gouvernement prévoit tirer de ses avoirs croissants dans ces obligations.

Tableau 3
Indicateurs de viabilité financière, Budget de 2026

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	MEP 2026, 2030-2031
Dette fédérale							
Milliards de $	1 306,1	1 366,5	1 429,0	1 486,6	1 540,1	1 593,0	1 629,4
$ par personne	31 390	32 693	34 217	35 455	36 480	37 437	38 293
% du PIB	40,2	39,9	40,2	40,4	40,3	40,1	41,6
Passifs totaux							
Milliards de $	2 318,3	2 484,1	2 671,8	2 855,3	3 003,9	3 151,7	3 046,7
$ par personne	55 716	59 430	63 976	68 097	71 152	74 068	71 601
% du PIB	71,4	72,5	75,2	77,6	78,5	79,3	77,8
Solde primaire							
Milliards de $	14,2	-2,1	4,8	16,2	25,0	32,6	27,7
$ par personne	341	-50	115	386	592	766	651
% du PIB	0,4	-0,1	0,1	0,4	0,7	0,8	0,7
Frais de la dette publique							
Milliards de $	53,5	60,2	67,3	73,8	78,4	85,5	80,9
$ par personne	1 286	1 440	1 612	1 760	1 857	2 009	1 901
% des revenus	10,2	11,1	11,9	12,7	12,9	13,6	13,2
Besoins financiers							
Milliards de $	103,9	149,5	169,0	168,0	139,1	139,1	116,4
$ par personne	2 497	3 577	4 047	4 007	3 295	3 269	2 736
% du PIB	3,2	4,4	4,8	4,6	3,6	3,5	3,0

Source :
Gouvernement du Canada, Mise à jour économique du printemps de 2026 et Budget de 2026.

Note :
Les projections démographiques sont celles du BDPB.

NT-2627-016-S - fr
© Bureau de la directrice parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2026